



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2026-211

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2026

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SG/MAJ

76-2026-07-01-00034 - Décision°2026-63 - Subdélégation de signature en matière d'activités départementales pour la Seine-Maritime (12 pages)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

76-2026-07-01-00034

Décision°2026-63 - Subdélégation de signature
en matière d'activités départementales pour la
Seine-Maritime

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2026-63

**Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental
– Seine-Maritime**

Vu le règlement (CE) n°338-97 modifié du conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et les règlements de la commission associés ;

Vu le règlement délégué (UE) n°2019/331 du 19 décembre 2018 modifié définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le règlement (UE) 2020/2085 de la commission du 14 décembre 2020 portant modification et rectification du règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code forestier ;

Vu le code minier ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-727 du 10 août 2018 modifiée pour un État au service d'une société de confiance ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ,

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 1998 modifié fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338-97 du conseil européen et (CE) n 939-97 de la commission européenne ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées;

Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Vu l'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-011 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

Vu l'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

Vu la note du 11 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France métropolitaine ;

DÉCIDE

Article 1 – Domaines d'activités

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de niveau départemental de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Inspection de l'environnement volets ICPE, sécurité des équipements à risques et des réseaux et examens au cas par cas
2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
3. Réserves naturelles
4. Faune, flore, espèces protégées et espèces exotiques envahissantes
5. Opérations d'inventaire
6. Interruptions de travaux
7. Gestion forestière
8. Mines, carrières, climat, air et énergie (production, distribution et transport, stockage et utilisation)
9. Contrôles de véhicules routiers
10. Surveillance et contrôle des déchets
11. Déclarations d'utilité publique – servitudes électricité et gaz
12. Risques naturels

A l'exception des actes et décisions suivants :

- les arrêtés de mise en demeure, de consignation, de suspension, de fermeture, de suppression, de cessation définitive d'activités, de travaux d'office, de fixation du montant d'une amende administrative ou d'une astreinte pris à l'encontre d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques,
- les arrêtés portant autorisation d'exploiter et extension d'activités d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés portant prescriptions complémentaires pour les installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés portant autorisation d'émettre des gaz à effet de serre,
- les arrêtés de mise en demeure et sanctions administratives dans les autres domaines que celui des ICPE ,
- les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental,
- les circulaires, ainsi que les courriers aux maires, présidents d'EPCI et présidents des chambres consulaires faisant part de la position de l'État sur une question d'ordre général,
- les conventions, contrats ou chartes de portée générale avec une collectivité territoriale,

- l'approbation des chartes et schémas départementaux,
- les décisions faisant intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture, notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains,
- les mémoires contentieux introductifs d'instance et en défense présentés devant les tribunaux administratifs

Article 2 – Liste des actes

La subdélégation est accordée pour les actes ci-après énumérés :

1. Inspection de l'environnement volets ICPE, sécurité des équipements à risques et des réseaux et examens au cas par cas :

1.1. Actes de gestion concernant les installations soumises à autorisation unique ou environnementale, enregistrement, agrément et déclaration :

- Toutes correspondances dans le cadre de l'instruction d'une demande d'enregistrement, d'agrément, de déclaration, de certificat de projet ou d'autorisation unique ou environnementale et, en particulier : ◦ échanges avec le demandeur (accusés de réception, demande de compléments), ◦ saisine des autorités ou personnes compétentes ; - Toutes correspondances dans le cadre du suivi d'une installation soumise à autorisation unique ou environnementale, à enregistrement, agrément ou déclaration, et notamment : ◦ transmission des rapports d'inspection, échanges préalables à une inspection, échanges de suivi des demandes formulées en inspection ◦ échanges dans le cadre de l'instruction d'un porter à connaissance ◦ échanges dans le cadre du suivi des inspections Quotas d'émissions de gaz à effet de serre : ◦ Approbation des plans méthodologiques de surveillance et de leurs modifications ◦ Correspondances avec le ministère en charge de l'environnement sur la gestion des allocations	- <i>Chapitre II du titre I du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles : R.512-46-8, R.512-46-9, R.512-46-11, R.512-46-17 et R.512-46-23</i> - <i>Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;</i> - <i>Chapitre 1er du titre VIII du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles :</i> <i>R.181-4 à R.181-12</i> <i>et R.181-16 à R.181-35</i> - <i>Règlement (UE) 2020/2085 de la commission du 14 décembre 2020 portant modification et rectification du règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;</i> - <i>Règlement délégué (UE) n°2019/331 du 19 décembre 2018 modifié définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;</i> - <i>Articles L.229-5 à L.229-19 et R.229-5 à R.229-37-11 du code de l'environnement].</i>
---	--

1.2. Appareils à pression de vapeur ou de gaz

Délivrance des dérogations et autorisation diverses autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression Suivi des obligations générales et particulières des responsables d'appareils à pression et des organismes, relatives à la sécurité et instruction des documents correspondant à ce suivi, y compris annonces et rapports d'inspection.	- Articles L557-1 à L557-61 du livre V de la partie législative du code de l'environnement ; - Chapitre VII du titre V du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ; - Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples.
---	--

1.3. Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques et de transport ou de distribution de gaz naturel

- Délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures ; - Habilitation, sous forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport ou de distribution de gaz naturel. - Suivi des obligations générales et particulières des responsables d'appareils à pression et des organismes, relatives à la sécurité et instruction des documents correspondant à ce suivi, y compris annonces et rapports d'inspection. - Installations intérieures de gaz	- Chapitres IV et V du titre V du livre V des parties législatives et réglementaire code de l'environnement et l'ensemble de leurs arrêtés d'application ; - Articles L.172-1, et R.172-1 à R.172-8 du code de l'environnement ; - Note DGPR DEVP1429956N du 24 décembre 2014 - Article 28 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes
--	---

1.4. Examen au cas par cas des demandes de modifications ou extensions d'activités, installations, ouvrages ou travaux relevant des autorisations prévues aux articles L. 181-1, L. 512-7 et L. 555-1 du code de l'environnement

- Accuser réception des demandes d'examen au cas par cas des modifications ou extensions - Signer au nom du préfet de département les arrêtés de décision après examen au cas par cas	Article L.122-1-IV du code de l'environnement
---	--

2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

- Confirmation du classement ou du surclassement d'un ouvrage et fixation des échéances réglementaires initiales - Élaboration du plan de contrôle des ouvrages hydrauliques - Suivi du respect des obligations générales et particulières des responsables d'ouvrages hydrauliques relatives à la sécurité (étude de dangers, consignes, rapports de surveillance et d'auscultation, comptes-rendus des visites techniques approfondies, tenue à jour du dossier de l'ouvrage, du registre du	- Article R.214-114 du code de l'environnement ; - Note du 11 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France métropolitaine - Articles R.214-115 à R.214-117, R.214-125 et R.214-127 du code de l'environnement ; - Arrêté du 7 avril 2017 modifié précisant le plan de l'étude de danger des digues ; - Arrêté du 6 août 2018 fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages ;
--	--

barrage...) et instruction des documents correspondants - Validation des consignes écrites - Prescription d'un diagnostic de sûreté - Suivi des événements importants pour la sûreté hydraulique - Réalisation des inspections périodiques ou inopinées relatives à la sécurité des ouvrages - Instruction des mises en demeure	- Article L.171-8 du code de l'environnement
--	--

3. Réserves naturelles

Décisions relatives à la gouvernance, à la gestion et à la réglementation inscrite dans l'acte de classement des réserves naturelles nationales.	Article R.332-15 à R. 332-29 du code de l'environnement.
--	--

4. Faune, Flore, espèces protégées et espèces exotiques envahissantes

4-1- Délivrance de dérogations à la protection stricte des espèces et de leurs habitats à l'exception des deux dérogations suivantes : - le plan de régulation d'oiseaux de l'espèce protégée <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (Grand cormoran sous-espèce continentale) - et les dérogations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes	- Articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ; - Arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées
4-2- Délivrance d'autorisations pour l'introduction sur le territoire national, l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, l'utilisation et l'échange de spécimens d'espèces exotiques envahissantes	Articles L.411-5 , L.411-6 , R.411-38à R.411-42 du code de l'environnement
4-3- Arrêtés relatifs aux opérations de lutte contre des espèces exotiques envahissantes	Articles L.411-5, L.411-6, L.411-8, R.411-46 et , R.411-47 du code de l'environnement

5 - Opérations d'inventaire

Arrêtés portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées à des fins d'expertises scientifiques	- Article L.411-1-A du code de l'environnement ; - Loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ; - Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères
---	---

6. Interruptions de travaux

Attributions définies par le code de l'urbanisme dans les cas d'infractions aux codes de l'environnement ou de l'urbanisme	Articles L.480-2 (alinéas 9 et 10), L.480-5, L.480-6 et L.480-9 (1 ^{er} alinéa) du code de l'urbanisme
--	---

7. Gestion forestière

Décisions relatives aux documents de gestion des forêts	- Articles L.122-7 et L.122-8 du code forestier ; - Articles L.411-1 et 2, et L.414-1 du code de l'environnement
---	---

8. Mines, carrières, climat, air et énergie (production, distribution et transport, stockage et utilisation)

8-1 Instruction technique, contrôle et police dans les domaines suivants : mines, granulats marins, carrières et géothermie, recherche et exploitations d'hydrocarbures, eaux souterraines, eaux minérales 8-2 Stockage souterrain de gaz. 8-3 Production de gaz combustibles : - autorisation de construction et mise en exploitation de canalisation de gaz - déclaration d'utilité publique des ouvrages en vue de l'établissement de servitudes	- Article R.555-17 du code de l'environnement ; - Article R.443-4 du code de l'énergie
8-4 Production, distribution et transport d'électricité : Actes relatifs à l'instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'approbation de projets d'ouvrages relatif au réseau d'électricité ainsi que les actes relatifs aux contrôles du réseau de transport d'électricité effectués par le gestionnaire du réseau.	• Articles R323-1 et suivants du Code de l'énergie

9. Contrôles des véhicules routiers

9-1- Délivrance ou retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage, 9-2- Procès verbaux ou fiches de réception de véhicules,	- Arrêté ministériel du 30 septembre 1975 modifié relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés, - Articles R.321.15 à R.321.25 du code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules automobiles, - Arrêté du 4 mai 2009 modifié relatif à la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes et équipements destinés à ces véhicules en application de la directive 2007/46/CE
--	---

9-3- Approbation et contrôle des véhicules et des matériels de transport de matières dangereuses.	- Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres.
--	--

10. Surveillance et contrôle des déchets

• Actes de gestion des suites administratives des actes et procédures liés aux transferts transfrontaliers de déchets • Délivrance des agréments des ramasseurs d'huiles usagées, • Délivrance des agréments pour la collecte des pneumatiques usagés,	- Règlement 1013/2006/CE modifié concernant les transferts des déchets.
--	---

11. Déclarations d'utilité publique – Servitudes électricité et gaz

• Instruction des demandes de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes.	- Électricité : articles R.323-4, R.323-14, R.323-22 et R.343-3 du code de l'énergie - Gaz : Article R.433-4 du code de l'énergie
---	--

12. Risques naturels

12.1- Transmission de modifications de cartes • Correspondances sur l'interprétation des cartes informatiques relatives aux les risques naturels ; • Notification des cartes informatiques sur les risques naturels, dès lors qu'il ne s'agit que de mises à jour très localisées ou résultant d'un échange préalable avec le maire ou ses services techniques.	- Circulaire du 14 octobre 2003 relative à la politique de l'Etat en matière d'établissement des atlas des zones inondables
12.2- Correspondances relatives aux stratégies locales de gestion du risque inondation	- Article L.566-8 du code de l'environnement
12.3- Correspondances relatives aux programmes d'études préalables (PEP) et aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)	- Cahier des charges PAPI 2023

Article 3 - Subdélégués

La subdélégation de signature est accordée aux agents ci-après mentionnés, dans le cadre de leurs attributions respectives, à effet de signer les actes suivants, référencés conformément à l'article 2 de la présente décision :

Direction

Mme Sandrine PIVARD Directrice régionale adjointe	<i>Tous actes dans tous les domaines</i>
M. Pascal HENRY Directeur régional adjoint	<i>Tous actes dans tous les domaines</i>

Service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD)

M. Stéphane DOUCHET , chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	<i>Tous actes domaines 6, 8.4 et 11</i>
M. Philippe SURVILLE Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable	<i>Tous actes domaines 6, 8.4 et 11</i>
Mme Amélie LACOGNE Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	<i>Tous actes domaines 6, 8.4 et 11</i>
M. Cyrille GACHIGNAT chef du bureau climat, air, énergie	<i>Tous actes domaines 8.4 et 11</i>
Mme GITON Géraldine Adjointe au chef du bureau climat air énergie	<i>Tous actes domaines 8.4 et 11</i>

Service Risques (SRI)

Mme Eponine LORIDANT , Cheffe du service risques	<i>Tous actes domaines 1, 2, 8.1, 8.2, 8.3, 10 et 12</i>
M. Olivier LAGNEAUX Chef adjoint du service risques	<i>Tous actes domaines 1, 2, 8.1, 8.2, 8.3, 10 et 12</i>
M. Fabien GILLERON Responsable du bureau des risques technologiques accidentels	<i>Tous actes domaine 1</i>
Mme Emilie GITZHOFFER Adjointe au chef du bureau des risques technologiques accidentels	<i>Tous actes domaine 1</i>
M. Emmanuel GOUJON Chef de l'Unité Santé environnementale	<i>Tous actes domaine 1</i>
M. Pascal LECLERCQ Chef du pôle de compétence en appareils à pression de la zone ouest	<i>Tous actes domaines 1.2 et 1.3</i>
M. Fabrice GRINDEL , chef du bureau des risques technologiques chroniques	<i>Tous actes domaines 1 et 10</i>

M. Vincent PANETIER , adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques et chef de l'unité ressources	Tous actes domaines 1 et 10
Mme Nathalie DESRUELLES Cheffe du bureau des risques naturels	Tous actes domaines 2 et 12

Service eau, littoral et biodiversité (SELB)

Mme Olga LEFEVRE PESTEL , Cheffe du service eau, littoral et biodiversité	Tous actes domaines 3, 4, 5, 7 et 8.1
Mme Carole LENGRAND Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité	Tous actes domaines 3, 4, 5, 7 et 8.1
M. Denis RUNGETTE Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres	Tous actes domaines 3, 4.1 à 4.4, 4.6 à 4.7, 5 et 7
Mme Florence MAGLIOCCA Adjointe au chef de bureau, cheffe de l'unité aires protégées	Tous actes domaines 3, 4.1 à 4.4, 4.6 à 4.7, 5 et 7
M. Florent CLET Responsable de l'unité expertise et traitement de données	Tous actes domaines 4.1 à 4.4, 4.6, 4.7 et 7
M. Laurent DUMONT Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins	Tous actes domaines 3, 4.6, 4.7, 5, 7 et 8.1
M. Christian BLANQUART Adjoint au chef de bureau, chargé de la Seine et des restaurations écologiques	Tous actes domaines 3, 4.6, 4.7, 7 et 8.1
Mme Sandrine ROBBE Adjointe au chef de bureau, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000	Tous actes domaines 3, 4.6, 4.7, 7 et 8.1
M. Frédéric BIZON Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale	Tous actes domaines 3, 4.5, 7 et 8.1
Mme. Véronique FEENY-FEREOL Adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale	Tous actes domaines 3, 4.5, 7 et 8.1
M. Arnaud DIARRA Responsable de l'unité coordination et animation	Tous actes domaine 8.1
M. Denis SIVIGNY Responsable de l'unité suivi et accompagnement	Tous actes domaines 4.5 et 7

des projets	
-------------	--

Service Sécurité des transports et des véhicules (SSTV)

Mme Hélène MACH Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules	<i>Tous actes domaine 9</i>
M. Frédéric DECHAMPS Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules	<i>Tous actes domaine 9</i>
M. Cédric ENGUEHARD Adjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules	<i>Tous actes domaine 9</i>
M. Marc-Antoine DERENNE Chef de l'unité véhicules de Caen	<i>Tous actes domaine 9</i>
Mme Fabienne HELOUIN Cheffe de l'unité véhicules de Rouen	<i>Tous actes domaine 9</i>

Unité départementale du Havre (UDLH)

M. Stéphane MICHEL Chef de l'unité départementale du Havre (UDLH)	<i>Tous actes domaine 1</i>
Mme Nathalie VISTE Adjointe au chef de l'UDLH, coordonnatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie de l'UDLH	<i>Tous actes domaine 1</i>
Mme Juliette SIERAK , Coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'UDLH	<i>Tous actes domaine 1</i>

Unité départementale Rouen Dieppe (UDRD)

M. Christophe HUART Chef de l'unité départementale Rouen Dieppe	<i>Tous actes domaine 1</i>
Mme Nadia ABIDA Coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'UDRD	<i>Tous actes domaine 1</i>
M. Bruno CHARPENTIER Coordonnateur de l'équipe risques, adjoint au chef de l'UDRD	<i>Tous actes domaine 1</i>

Article 4 - Abrogation

Toute décision antérieure portant subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental dans le département de la Seine-Maritime est abrogée.

Article 5 - Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime .

Rouen, le 01.07.2026

p/o Pour le préfet de la Seine-Maritime et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

La Directrice adjointe
Sandrine PIVARD


Direction Régionale de
l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement
de Normandie

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.